

01 Mar 2024 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er mars 2024

## Procédure d'autorisation et prescriptions de sûreté pour le stockage de déchets radioactifs

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal instaurant une procédure d'autorisation et des prescriptions de sûreté pour les installations de stockage final des déchets radioactifs.

Le premier projet prévoit un régime d'autorisation spécifique pour les sites de stockage définitif des déchets radioactifs.

Le second projet définit les exigences de sûreté spécifiques au stockage en surface des déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal portant régime d'autorisation des établissements de stockage de déchets radioactifs*

*Projet d'arrêté royal complétant l'arrêté royal du 30 novembre 2011 portant prescriptions de sûreté des installations nucléaires pour ce qui concerne les établissements de stockage de déchets radioactifs*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)